

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Castanier Adrien (Eirl)
Id Caunezil
46140 Parnac France

e-F@cture

 Vos références Client :

Numéro client :

54395928

Facture relative à la commande :

LAMP0K9J4H du 13/01/2020

Siret : 51460508800046

Numéro TVA intracommunautaire :

FR39514605088

 Nous contacter :

Service Relation Client :

3401 Service gratuit + prix appel

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 9h - 18h

 Adresse de règlement :

Solocal
Comptabilité Clients
204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92649 Boulogne Billancourt CEDEX

 Espace client Solocal :

Vos factures électroniques :

Votre espace client (manager.solocal.com)
vous permet de :

- Télécharger vos factures électroniques.
- Les régler par CB.
- Nous contacter 24h/24 et 7J/7.

Bon à savoir :

Les factures électroniques ont la même
valeur juridique que les factures
papier. Elles sont disponibles sur votre
application pendant une durée
de 2 ans.

Facture n° 2766702 du 28/06/2025

Booster

	Quantité	Prix HT
Solution Référencement prioritaire - ext		21,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/08/2025 au 01/09/2025		
Solution Référencement prioritaire - ext		21,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/08/2025 au 01/09/2025		
Solution Référencement prioritaire - Pac		109,00 €
- ETS 54395928 Castanier Adrien (Eirl)	1	
Période facturée : 02/08/2025 au 01/09/2025		

Total HT	151,00 €
TVA 20,00% sur encaissements	30,20 €
Total TTC	181,20 €

Le règlement de cette facture s'effectue par prélèvement bancaire sur le compte :

Titulaire : Castanier Adrien (Eirl)

BIC : AGRIFRPPXXX IBAN : FR761120600090900110458XXXX

Référence Unique de Mandat : 54395928001

Détail de votre échéancier en dernière page du détail de la facture.

En cas de paiement anticipé, Solocal n'accorde pas d'escompte. En cas de défaut de paiement des sommes exigibles, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal seront appliquées conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 Euros, ces pénalités ne feront pas l'objet d'une facturation dédiée. Les conditions générales et particulières de prestations de services ainsi que les conditions spécifiques liées à la commande, figurent sur le bon de commande signé. Toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.